

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

-----  
**Séance ordinaire du 09 avril 2026**  
**dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim**  
**(le neuf avril de l'an deux mille vingt-six)**  
**sous la présidence de Madame Catherine MATHIEU-BECHT, Maire**

**Présents (25) :** Mmes et MM. Catherine MATHIEU-BECHT, Patrick BOUTHERIN, Marie ADAM, Alexandre DURRWELL, Valérie MEYER, Philippe WOLFF, Sophie ACKER, Moncef HALLOUL, Béatrice LORRAIN, Marilyn ZAVAGNO, Christophe EHRET, Lauriane KRAFFT-WYBRECHT, Dominique THOMAS, Soraya BENDJEMA, Christian THOMA, Chantal SCHNEIDER, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Martine KOEBERLE, Jean-Marc NICO, Norah ARKAM, Bilge BAYRAM, Simon BONNEFOND, Cédric SCHRUTT et Bastien ROHRBACH

**Excusés (8) :**

M. Nicolas DESCLOUX (procuration à M. BOUTHERIN)  
Mme Zineb ABDELLAOUI MAËNE (procuration à M. WOLFF)  
Mme Rachel BAECHEL (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)  
Mme Miné SEYHAN  
M. Olivier BECHT (procuration à Mme ADAM)  
M. Simon MULLER (excusé jusqu'au point n°12)  
M. Benjamin PITOIZET (procuration à Mme ACKER)  
M. Damien GUILLAUME (procuration à Mme MEYER)

-o-O-o-

### Point 7 de l'ordre du jour

#### Vote des autorisations de programme et crédits de paiement

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2025, point 3 de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- de réviser les autorisations de programme et les crédits de paiement relatifs à la restauration de la Commanderie - Premier Chapitre, la rénovation des installations techniques de la Commanderie, et la création d'une Maison de la Musique, conformément aux tableaux ci-annexés.
- de solder les autorisations de programme pour la mise en sécurité des collections du Musée du Papier Peint et la rénovation du gymnase Saint Jean, ces deux opérations étant achevées.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme  
RIXHEIM, le 16 avril 2026

Le Maire,



Catherine MATHIEU-BECHT

Le Secrétaire de séance,



Olivier CHRISTOPHE

#### **Voies et délais de recours**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **16 AVR. 2026**

**Autorisations de programme et crédits de paiement votés le 11 décembre 2025 :**

Intitulé	Fonction	AP	Crédits de paiement (CP)						
			2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Rénovation de la Commanderie chapitre 1- bâtiment central (façades, charpente, toiture, pierres de taille et menuiseries extérieures)	90020	4 225 000,00 €	80 143,26 €	149 775,19 €	530 588,93 €	1 298 323,92 €	1 350 000,00 €	816 000,00 €	0,00 €
Rénovation des installations techniques de la Commanderie	90020	999 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	618 825,00 €	380 175,00 €	0,00 €
Création de la Maison de la Musique 24 rue Zuber	90020	5 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	89 710,37 €	76 740,41 €	1 589 518,00 €	2 200 000,00 €	1 544 031,22 €
Mise en sécurité des collections du Musée du Papier Peint	90314	270 000,00 €	0,00 €	0,00 €	90 357,87 €	136 577,01 €	43 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Rénovation du Gymnase St-Jean	90321	950 000,00 €	0,00 €	8 458,54 €	77 636,77 €	751 893,30 €	104 200,00 €	0,00 €	0,00 €

**Autorisations de programme et crédits de paiement votés le 09 avril 2026**

Intitulé	Fonction	AP	Crédits de paiement (CP)						
			2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Rénovation de la Commanderie chapitre 1- bâtiment central (façades, charpente, toiture, pierres de taille et menuiseries extérieures)	90020	4 225 000,00 €	80 143,26 €	149 775,19 €	530 588,93 €	1 298 323,92 €	1 241 135,77 €	825 000,00 €	100 000,00 €
Rénovation des installations techniques de la Commanderie	90020	894 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	93 915,55 €	800 000,00 €	0,00 €
Création de la Maison de la Musique 24 rue Zuber	90020	5 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	89 710,37 €	76 740,41 €	472 341,50 €	2 850 000,00 €	2 011 000,00 €

Accusé de réception en préfecture  
 068-216802785-20260409-DCM-7-DE  
 Date de télétransmission : 16/04/2026  
 Date de réception en préfecture : 16/04/2026